

SÉANCE DU 28 JUILLET 2021

DECISION N° 2021 / 102 / GIGAFACTORY DOUVRIN / 4

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SITE DE PRODUCTION DE BATTERIES A DOUVRIN – (62)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement et ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8, et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n°2020/128/GIGAFACTORY DOUVRIN / 1 du 4 novembre 2020, décidant d'une concertation préalable sur le projet GIGAFACTORY de construction d'un site de production de batteries à DOUVRIN (62),
- vu sa décision n°2020 / 132 / GIGAFACTORY DOUVRIN (62) / 2 du 16 novembre 2020, désignant Etienne BALLAN et Anne GIRAULT garants de la concertation préalable,
- vu sa décision n°2021 / 11 / GIGAFACTORY DOUVRIN (62) / 3 du 3 février 2021, demandant des compléments au dossier de concertation du maître d'ouvrage et décidant des modalités et du calendrier de la concertation,
- vu la réponse du maître d'ouvrage en date du 24 juin 2021 au bilan des garants,
- vu la réponse de l'Etat en date du 25 juin 2021 au bilan des garants,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : La commission nationale prend acte du bilan des garants de la concertation portant sur le projet de construction d'un site de production de batteries à Douvrin.

Article 2 : La commission nationale prend acte du document publié par le maître d'ouvrage, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations du bilan des garants.

La commission nationale prend acte du document transmis par l'Etat, présentant les réponses apportées aux recommandations du bilan des garants.

Article 3 : Mme Anne GIRAULT et M Etienne BALLAN sont désignés garante et garant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Article 4 : Les garants établiront un rapport annuel aux dates anniversaires de leur désignation et un rapport final, qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 75: La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO